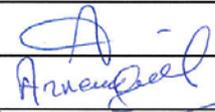
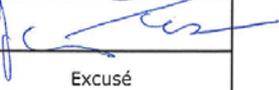
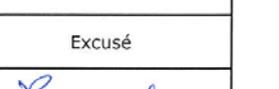
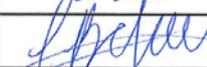
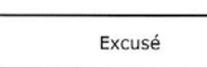


Forum de l'eau Tarn Aveyron

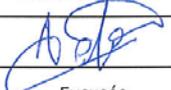
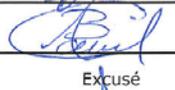
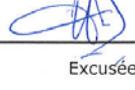
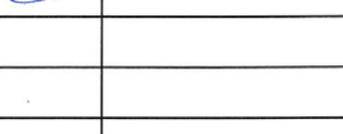
Synthèse des débats

Séance du 6 octobre 2017

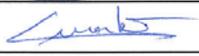
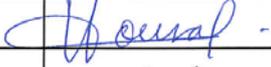
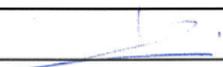
Etaient présents :

NOMS DES PARTICIPANTS	REPAS	STRUCTURES	EMARGEMENT
ADNET Catherine		AEAG	Excusée
ARCHIMBAUD Emmanuel		CD 82	Excusé
ARGILLOS Frédérique	X	AEAG	
ARMENGAUD Emilia		Association Vallée du Gijou	
ARMENGAUD Jean-Claude		Association Vallée du Gijou	
ASPE Olivier		CCI 82	Excusé
AUGIER Pascal		DRAFF Occitanie	Excusé
BADEL Anne-Claire	X	Artelia	
BAREGES Brigitte		Commune de Montauban	
BATTUT Jean-Louis		Commune de Valdurenque	<i>Pré Syndicat A50UT</i> 
BAUDINAT Claire		ARS Occitanie pour l'ARS 81	
BELAVAL Catherine	X	AEAG	
BÉRLINGER Julien*		SCoT du Nord Toulousain	
BERLY Marie-Claude		Grand Montauban	
BERNAD Gilles		DDT 81	
BESIERS Jean-Philippe		Syndicat des Eaux de la Région de Castelsarrasin	Excusé
BILLETORTE David		ARS 82	Excusé
BLANC Michel		DREAL Occitanie	Excusé
BONNECARRERE Philippe		C. d'Agglo de l'Albigeois	Excusé
BONNEL Céline*		DDT 82	
BONSANG Gilles		Syndicat Eaux Puylagarde Caylus	Excusé
BOUAD denis		CD 30	Excusé
BOURGEADE Jean-Claude		Syndicat Mixte Tescou-Tescounet	
BOUSQUIE Anne*		CMA12	
BYCZYNSKI Nicolas*		C.C. Grand Sud Tarn-et-Garonne	

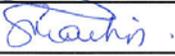
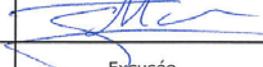
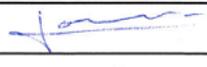
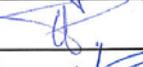
Agence de l'Eau Adour-Garonne
Comité de bassin - Forum de l'eau Tarn-Aveyron – Synthèse des débats

NOMS DES PARTICIPANTS	REPAS	STRUCTURES	EMARGEMENT
CABOT André	X	Président Commission Territoriale Tarn-Aveyron	
CANAC Adelline		Familles Rurales Fédération de l'Aveyron	Excusée
CANTELOUBE Jean-Luc		C.C. Centre Tarn	Excusé
CASENAVE Christel		CCI 81	Excusée
CASTAN Michel		C.C. Haute Vallée de Thoré	Excusé
CAZOTTES François	X	DDT 81	
CHAPEL Thierry*		DDT 81	
CHARRADE Gilles		CD 48 - Solidarité Territoriale	
COSTES Dominique		CCI 12	Excusé
COUDERC Henri		Parc National Régional des Cevennes	Excusé
CROS Guillaume		Conseil Régional Occitanie	Excusé
DA ROS Yves	X	CA 81 + Fédération des Chasseurs du Tarn	
DAMBRUN Sébastien*		DDT 48	
DANIEL Bertille		PETR Pays Midi-Quercy	
DARTHOU Franck		EDF Tlse	Excusé
DAUBEUF Hervé		EDF 81 Délégué territorial Tarn-Agout	
DECOUDUN Isabelle		AFB 82	Excusée
DEJEAN Claude		Fédération Pêche 82	
DELAGNES Céline		Parc National Régional des Grands Causses	Excusée
DELCROS René		Fédération Pêche 82	
DEPRINCE Jean-Luc		Beaumont de Lomagne	Excusé
DILGER Jean-Luc		ONF Castres	
FLIPO Stéphanie	X	DREAL Occitanie	
FLOUR Patrick	X	AEAG	
FOURQUET Bénédicte*		C.C. Grand Sud Tarn-et-Garonne	
FULLY Olivier	X	IEMN	

Agence de l'Eau Adour-Garonne
Comité de bassin - Forum de l'eau Tarn-Aveyron – Synthèse des débats

NOMS DES PARTICIPANTS	REPAS	STRUCTURES	EMARGEMENT
GAILLAGOT Adeline		SATESE 82	
GALAUP-LEBROU Sophie		Syndicat Mixte du bassin de l'Agout	
GARDELLE Raymond		C.C. Lautrécois Pays d'agout	Excusé
GAVALDA Guy*		C.C. VAL 81	Excusé
GELY Anne		SAGE Tarn-Amont	Excusée
GINESTA Didier*		DDT 12	
GIORGIUTTI Ernest			
GLANDIERES Georges		UNAT	Excusé
GOULARD Françoise	X	AEAG	
GROSBORNE Nathalie		CPIE 82 - <i>CURATO M. Bernadette présidente CPIE 82</i>	
GUILMET Martine*		Fédération Pêche 12	
GUIRAL Michel		CESER 48	Excusé
HEBRARD Gilbert	X	IEMN	
HENRYOT Jean-Michel		SIEPA Moissac Lyzac	Excusé
HERIN Christophe*		Syndicat Mixte de Rivière Tarn	
IMBERT André		Syndicat Intercom Eau Assainis Cande Aveyron	
JOUVAL Isabelle	X	Usagers et personnes compétentes	
JULIER Thierry		CCI 48	Excusé
LABIT Corinne		CA 12	
LABORIE Christophe		SIAH des Vallées de la Sorgue et du Dourdou	Excusé
LACAM Karine		SAGE VIAUR	
LAPELERIE Pierre		C. d'Agglo de Castres Mazamet	
LAURENT Yann		Syndicat Mixte Tescou-Tescounet	
LAVERGNE Vincent*		SMBV2A	
LAYMAJOUX Christine		CD 82	
LECOQ Aline*		Grand Montauban	
LIEUTARD Didier		Usagers et personnes compétentes	Excusé
LYVINEC Pascale		Syndicat Mixte de Rivière Tarn	

Agence de l'Eau Adour-Garonne
Comité de bassin - Forum de l'eau Tarn-Aveyron – Synthèse des débats

NOMS DES PARTICIPANTS	REPAS	STRUCTURES	EMARGEMENT
MALMON Charles		Commune de Montastruc	
MARCUZZO Guillaume		Grand Montauban	
MARTEAU Bernard*		CD 12	
MARTIN Sabine	X	Représentante de FNE Midi-Pyrénées	
MASSAT André		C.C. Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	Excusé
MATHIEU Stéphane	X	CD 81	
MAYNADIER Daniel		AFB 81	
MENU Fabien		DDT 82	
MITHIEUX Corrine		Météo France 31	Excusée
MOLENAT Gérard* <i>(Sabine Soub)</i>		CPIE Pays tarnais	
MONTAGNAC Dominique		ARS 82	Excusé
MOUGARD Jean-Michel		Préfet 81	Excusé
NAPOLITAN Lucie*		DDT 82	
NOUVEL Sylvie		Météo France 81	Excusée
PAILLARES Bernard		Commune de St Nauphary	Excusé
PALPACUER Bernard		CD 48	
PAULIN Georges		SIAEP de la Moyenne Vallée du tarn	
PICARD Sandrine*		La Région (Tlse)	
PONCET Alain		CACG	Excusé
PROUFF Bénédicte		Fédération Pêche 81	
PUIBASSET*		L'Isle sur Tarn	
REGOURD Yves		Vice Pdt Commission Territoriale Tarn-Aveyron	
REYNES Martine	X	AEAG	
ROUBELET Jean-Luc*		Grand Montauban	
SERRA Gabriel		C.C.Quercy Vert	
SUDRES Marion		SMBV2A	Excusée
TOUYA Cécile	X	Dreal Occitanie	
TUAL Alexandra*		SIAH des Vallées	
TUFFERY Michel*		DRAFF Occitanie	
<i>Tizon Annie</i>		<i>CA 81</i>	

NOMS DES PARTICIPANTS	REPAS	STRUCTURES	EMARGEMENT
VAUTE Michel*		Fédération Pêche 81	
VERDIER Karine		SATESE 82	
VERGNES François		SIAEP du Gaillacois	
VERIL Claude		C.C. du quercy Pays de Serres	Excusé
VIDAL Denis		VNF	Excusé
VINAY Valérie*		CCI 81	
VRIGNON Emmanuel		CATER 81	
WEILL		Commune de Montbeton	Excusé
APOLIT Christophe		PNR Grands Causses	
DORADO thibaut		AEAG	
VERGNES d'aurant		SMR Garou Vère	
BARROU Henri		Président SMR Garou Vère	
<u>Excusés</u>			
ACTUS Michel / Participant SMRBN2A			
Rigaud Jean-Marie		3 CC. Communauté Seigola	
SOUYRIS Emmanuelle		Syndicat Nîste Rivière Tarn	
MORIERES Jacques		ch. Agricult. Aquic.	
CRAPE Christine		DDT 81	
Bigo-Bedeif E		DDT 81	
RIGAL Jean-Henri		DDT 81	
BOUGES			
SELAS Bruno		Agence de l'Eau	
ZANBYEN Thany		Ville de MONTAUDAV	
CHAUVIN Béatrice		AEAG	
BRIAND Sarah		AEAG	
CHEVREZ Agnès		AEAG	
VIRCEVY P.		CASA	
VI THE Valérie		Communauté d'agglomération de l'Aveyron	

ORDRE DU JOUR

Point n° 1 – Propos introductifs

Point n° 2 – Travaux d'élaboration du Plan d'Adaptation au Changement Climatique (membre du comité de bassin et Agence de l'Eau)

Point n° 3 – Impact du changement climatique sur la gestion de l'Institution de la Montagne Noire (IEMN)

Point n° 4 – Réforme des collectivités territoriales (SOCLE) (DREAL de bassin)

Point n° 5 – Retour sur la gestion de l'étiage 2017 (DDT)

Point n° 6 – Premières Orientations du 11e programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (Agence de l'Eau)

Le Forum est ouvert à 14 h 10.

Propos introductifs : Président de la Commission Territoriale Tarn-Aveyron

Monsieur André CABOT remercie les membres de la commission territoriale et l'ensemble des participants du forum de l'eau Tarn-Aveyron pour leur présence. Il souligne que le plan d'adaptation au changement climatique constitue le sujet principal à l'ordre du jour. Comme le prévoit le SDAGE, le comité de bassin a engagé l'élaboration de ce plan pour le bassin Adour-Garonne en s'appuyant sur la commission planification et avec le concours du Conseil scientifique. Projeté à l'horizon 2050, ce plan doit proposer, au-delà des mesures déjà adoptées dans le SDAGE 2016-2021, des mesures d'adaptation opérationnelles et ciblées dans le domaine de l'eau à mettre en œuvre dès son adoption, tant au niveau du bassin que plus localement. Ses objectifs principaux sont la réduction de la dépendance à l'eau et le renforcement de la résilience des territoires du bassin face à la réalité du changement climatique.

Au travers du plan d'adaptation, le comité de bassin Adour-Garonne poursuit l'objectif de réduire la vulnérabilité du territoire face aux impacts locaux du changement climatique. Copiloté par le président du comité de bassin et le préfet coordonnateur de bassin, le plan s'adressera principalement aux acteurs publics qui se trouvent au cœur de la politique de l'eau, mais également aux acteurs en charge des politiques relatives au climat, à l'énergie, à l'agriculture ou encore à l'aménagement du territoire. Ce plan a vocation à constituer une référence afin de faciliter la prise en compte de la problématique de l'eau et des milieux aquatiques. Bien entendu, les mesures retenues dans ce cadre seront évaluées au regard de leur contribution à l'atténuation du changement climatique.

Pour terminer, Monsieur André CABOT précise que le forum ne représente que la phase de concertation sur la vulnérabilité des territoires. Les mesures proposées seront présentées pour réflexion à ce même Forum au printemps 2018. Par ailleurs, le plan doit être adopté par le comité de bassin au plus tard mi-2018.

Un film présentant une intervention de Martin MALVY, président du Comité de bassin, est projeté en séance.

« Je voudrais d'abord saluer et remercier celles et ceux qui animent ces forums sur le territoire d'Adour-Garonne, ainsi que ceux qui participent à ces rencontres. Vos travaux, basés sur ceux qui ont été menés à bien par l'Agence et par le Comité de bassin, viendront à leur tour étayer les décisions du Comité de bassin dans les mois qui viennent.

Je souhaite insister sur l'importance, mais aussi sur la difficulté des sujets que vous allez aborder.

En tant que Parlement de l'eau, nous avons un devoir de citoyenneté : nous devons nous adresser à nos concitoyens. Or, le débat développe des thèmes abrupts et utilise un vocabulaire pour le moins complexe. Dans un contexte nouveau et difficile et devant

des conséquences négatives potentielles considérables, les pouvoirs publics ont besoin de l'adhésion des citoyens pour être en mesure de développer une réelle politique de l'eau.

Évitons les débats inutiles : nous sommes en déficit. Qu'il s'agisse de 100, 150 ou 200 millions de mètres cubes importe peu. Les experts prédisent que le déficit sera majoré d'ici 20 à 30 ans. Qu'il atteigne 400, 800 ou 1 200 millions de mètres cubes importe peu.

Il est incontestable qu'il faut économiser l'eau, comme l'ensemble des énergies. Des économies d'eau ont déjà été réalisées par l'industrie, l'agriculture et les citoyens, mais elles ne résoudront pas tout.

Enfin, à toute politique il faut des moyens. Personne ne conteste la nécessité du retour à l'équilibre des finances publiques. Toutefois, le champ des actions des agences de l'eau a été élargi au plan national, notamment vers les espaces maritimes. Les budgets des agences ont également été ponctionnés pour nourrir les instances nationales, à hauteur de 30 millions d'euros pour Adour-Garonne, soit un dixième de ses 300 millions d'euros de recettes.

Les présidents de comités de bassin ont rencontré à deux reprises le ministre d'État en charge de la transition écologique et énergétique et lui ont expliqué que les agences de l'eau ne pourraient pas continuer à mener les politiques qu'elles assurent aujourd'hui avec des moyens qui se réduisent d'année en année. Nous avons donc proposé au ministre d'établir ensemble les objectifs prioritaires.

Fort des travaux produits par ces forums ainsi que de ses propres conclusions, le comité de bassin partagera ses arbitrages dans ce sens dès le début de l'année 2018. »

Monsieur André CABOT cède la parole au personnel de l'Agence qui souhaite également exprimer ses inquiétudes.

Une salariée de l'Agence de l'eau Adour-Garonne donne lecture d'un communiqué.

« Merci à vous de donner la parole au personnel de l'agence qui partage les inquiétudes du président Martin Malvy. Je serai brève et souhaite juste expliciter le tract que nous vous avons remis.

L'État ponctionne les budgets des agences depuis 2015. 175 millions d'euros pour 2017, on va vers 300 millions d'euros pour 2018, et après ? C'est une entorse au principe fondateur des Agences "l'eau paie l'eau".

À ces baisses s'ajoutent des réductions des effectifs. On parle d'une suppression de 200 postes sur 5 ans pour les 6 agences. Cela pourrait se traduire par 30 à 40 postes pour Adour Garonne sur un effectif d'environ 250 postes, soit presque 20 % de personnel en moins. Des arbitrages sont en cours, mais qui aboutiront dans tous les cas à une réduction. Déjà aujourd'hui, Adour-Garonne est en sous-effectif. Le cumul de toutes les heures supplémentaires non récupérées correspond à 10 postes à plein temps assurés gratuitement par les équipes en place.

De plus, d'ici avril 2018, les agents doivent se battre avec leurs ministères de tutelle pour ne pas subir la transformation de leur emploi dans des conditions indécentes. En

effet, nos postes pourvus en CDI pourront être occupés par des fonctionnaires au 1er avril 2018. On nous propose donc de nous titulariser, pourquoi pas, mais les conditions imposées sont inacceptables. La reprise partielle de l'ancienneté des agents et la perte de salaire induite pourront atteindre 800 euros/mois pour certains.

Si l'on refuse ces conditions, nous nous exposons à voir disparaître purement et simplement nos emplois. C'est notre crainte ! Pour toutes ces raisons, 78 % du personnel d'Adour-Garonne était en grève le 28 septembre.

Mesdames, Messieurs, partenaires de la politique de l'eau:

Le personnel des Agences est depuis plus de 50 ans au service de la ressource et des milieux aquatiques. Les projets du ministère menacent son avenir et plus largement sa capacité à vous accompagner dans vos actions. Au final, ce sera moins de moyens, plus de missions, moins de projets financés et moins de présence à vos côtés.

Merci pour votre écoute. »

<p>Point n° 1 : Travaux d'élaboration du Plan d'Adaptation au Changement climatique (membre du comité de bassin et Agence de l'eau)</p>
--

Madame Françoise GOULARD, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et Monsieur Yves DA-ROS, membre du comité de bassin Adour-Garonne, présentent ce point.

Contexte

Pour commencer, il convient de rappeler que l'Agence de l'eau n'a pas vocation à rechercher l'atténuation du phénomène de changement climatique qui se manifeste à l'échelle globale, mais poursuit une action locale en fonction des ressources. La prise de conscience des impacts de ce phénomène a été relativement importante et précoce dans le bassin Adour-Garonne, et plus globalement dans le sud-ouest de la France. Les premiers modèles climatiques régionalisés ont en effet montré que le sud-ouest ferait partie des principales régions impactées. La COP de Paris organisée en 2015 a conduit à accélérer la démarche. À cette occasion, une journée spécifique a été dédiée à l'adaptation au changement climatique et une autre à la question de l'eau. Dans la continuité, le Pacte de Paris pour l'eau et l'adaptation au changement climatique a été rédigé qui incite tous les bassins du monde à établir un plan d'adaptation. Le SDAGE 2016-2021 intègre cette disposition.

Moyens

Le comité de bassin et les instances de l'Agence ont développé une méthode spécifique, s'appuyant sur un groupe de travail constitué par le comité de bassin qui regroupe une trentaine de personnes représentant les différentes sensibilités et comprend également des experts et représentants des services de l'État et des régions.

Quatre réunions ont été organisées le mardi précédent par le Conseil régional à Rodez. Le travail mené dans ce cadre semble parfaitement cohérent, mais une plus grande

transversalité permettrait de rapprocher des initiatives qui convergent dans leurs réflexions. Le président Malvy et les deux présidents des régions concernées ont prévu de se rencontrer à cette fin.

Le plan d'adaptation se décline en trois grandes étapes :

- état des connaissances scientifiques ;
- diagnostic de vulnérabilité ;
- plan d'action comprenant tout un catalogue de mesures.

Objectifs

Le groupe de travail a d'abord défini les sujets à étudier, en partant d'une vision du bassin à l'échéance 2050 qui est l'année pour laquelle les données des modèles climatiques sont les plus fiables et les plus accessibles. En l'absence de tout changement à l'horizon de cette échéance en termes de pratiques de consommation, de gestion ou encore de politiques publiques, le bassin devrait se retrouver confronté aux cinq problèmes majeurs qui suivent par ordre de priorité :

- disponibilité de la ressource ;
- dégradation de la qualité de l'eau ;
- fragilisation de la biodiversité des milieux aquatiques ;
- augmentation des événements extrêmes (inondations et sécheresses) ;
- submersion marine et érosion côtière sur la façade littorale.

Par ailleurs, il existe un enjeu de solidarité amont-aval. La grande agglomération de Bordeaux et l'estuaire de la Gironde s'inquiètent beaucoup du manque d'eau constaté actuellement. Des thèmes transversaux ont également été identifiés : le sol, la santé et la ville résiliente.

À la différence d'un SDAGE, le plan d'adaptation vise en premier lieu à sensibiliser les acteurs et orienter les actions vers les enjeux prioritaires, à savoir :

- réduire la dépendance à l'eau ;
- renforcer la résilience des territoires.

Périmètre et projections

L'étude de vulnérabilité recouvre l'ensemble du bassin, mais la présentation de ce jour se concentrera sur les territoires de l'Aveyron, du Tarn et l'Agout.

Températures

En dehors des scénarios pessimistes ou optimistes, la tendance table sur une augmentation de la température de 2 degrés en moyenne annuelle à l'horizon de 2050

sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne. La hausse sera particulièrement marquée l'été et l'automne, surtout sur le bassin Tarn-Aveyron. Les experts du climat ont pour habitude de prendre la référence de l'été 2003 qui sera considéré en 2050 comme un été très moyen.

Précipitations

Par rapport à l'évaluation des températures, les modèles climatiques sont moins précis en matière de pluviométrie. À l'échelle du bassin Adour-Garonne, peu de variations sont attendues puisque les précipitations devraient se réduire de 5 % à 15 %. En revanche, d'importantes évolutions sont anticipées en matière de régime des précipitations avec une tendance à la baisse généralisée sur le bassin au Printemps et un gradient nord-sud pour l'automne et l'hiver.

Évapotranspiration

Sur le bassin Tarn-Aveyron, l'évapotranspiration augmente significativement depuis les années 1960. Cette tendance devrait se poursuivre jusqu'en 2050 avec une aggravation du phénomène de l'ordre de 20 % à 30 % en moyenne annuelle, en particulier l'été et l'automne.

Sécheresse des sols

La sécheresse des sols découle du déficit de précipitations associé à l'évaporation (en fonction du type de sols) et la transpiration (en fonction du type de végétation). Les prévisions montrent que la sécheresse décennale risque de se produire plus d'une année sur deux en 2050. Le phénomène arriverait du sud-est en raison du phénomène de « méditerranéisation » du climat qui caractérise le bassin.

Diagnostic de vulnérabilité

Le groupe de travail a jugé essentiel de territorialiser le diagnostic pour bien appréhender les différentes situations qui composent le bassin. La méthode d'évaluation a consisté à croiser la sensibilité et l'exposition au changement climatique de chaque territoire. Par rapport au reste du bassin, le bassin Tarn-Aveyron se caractérise en particulier par un risque de manque de disponibilité en eaux superficielles à l'horizon 2050. S'agissant des eaux souterraines, une grande partie du territoire apparaît moins vulnérable. Concernant la dégradation de la qualité des eaux, évaluée à partir du risque d'eutrophisation, l'Aveyron et l'Agout semblent particulièrement vulnérables. Le phénomène est plus limité sur le Tarn qui bénéficie d'un débit plus conséquent. Enfin, seul le territoire de l'Agout apparaît comme très vulnérable en matière de biodiversité en cours d'eau, en raison notamment des fortes altérations du fonctionnement naturel de la rivière et des bas débits prévus à l'échéance de 2050. L'Agout possède aussi une plus grande vulnérabilité par rapport au reste du territoire au regard de l'enjeu de biodiversité associé aux zones humides.

Monsieur Jean-Luc DILGER, directeur de l'Office National des Forêts pour les départements du Tarn-Aveyron, Tarn-et-Garonne et du Lot, plaide en faveur d'une plus grande prise en compte des bassins versants amont qui contiennent la forêt. Sur le plan de la qualité et la quantité, les régimes restent en effet largement dépendants de l'existence de la forêt et la gestion des massifs.

Madame Françoise GOULARD lui garantit que le sujet est bien pris en compte puisque les critères de vulnérabilité se basent notamment sur le type de sols et de végétation. Toutefois, à l'instar d'autres domaines tels que l'agriculture ou l'industrie, l'impact du changement climatique n'a pas été étudié de manière spécifique s'agissant de la forêt.

Monsieur Jean-Luc DILGER souligne qu'il existe moins de réserves sur un sol nu à précipitations égales que lorsqu'il existe un couvert boisé. En outre, les forêts contribuent à éviter l'érosion et limiter les crues dans la partie aval. La forêt est considérée à outrance comme un couvert qui serait immuable. Or celle-ci évolue et sa capacité d'absorption est différente en fonction de différents paramètres, comme son âge ou sa densité.

Monsieur YVES DA-ROS relève que des représentants du domaine de la forêt participent aux travaux. L'expertise de l'INRA permet aussi d'avoir un éclairage précieux sur la problématique, sachant que les forêts représentent près d'un tiers de la surface de la région.

Monsieur Bernard MARTEAU, directeur de l'environnement au Conseil départemental de l'Aveyron, salue le travail conduit par la région au travers des quatre ateliers d'acteurs. Il souhaiterait toutefois que les travaux puissent être mutualisés pour alimenter une réflexion commune. À Perpignan, le sujet de la gestion de la ressource en eau avait été approfondi de manière spécifique. À cet égard, il semble essentiel de ne pas négliger les ressources naturelles, à savoir les rivières et leurs nappes phréatiques, mais aussi l'ensemble de l'amont (têtes de bassin, zones humides, etc.).

Monsieur Jean-Claude ARMENGAUD, de l'association Maison de la Vallée du Gijou, fait remarquer que les nombreux barrages réalisés sur l'Agout ont fortement dégradé la rivière. Par ailleurs, l'enjeu de solidarité implique de prendre en compte les différences entre le haut et le bas du territoire. En haut, des phénomènes de sécheresse ou des difficultés au niveau des forêts seront rencontrés. En bas, un phénomène de « buvard » sera constaté. À cet égard, Monsieur Jean-Claude ARMENGAUD se déclare d'ailleurs opposé à l'irrigation du maïs, mais serait plutôt favorable à la culture de l'orge ou du triticale. Pour résumer, il s'avère indispensable de parler des usages, notamment agricoles et humains, et pas uniquement de la gestion quantitative.

Monsieur YVES DA-ROS considère que le problème ne se résume pas à l'arrêt de la culture du maïs, dont la culture suit par ailleurs une tendance à la baisse. Les pluies du printemps de type cévenol, c'est-à-dire caractérisées par de fortes précipitations qui ont tendance à courir rapidement, atteignent les estuaires pour se retrouver déjà après trois jours avec à nouveau des débits très faibles. Les réservoirs de la Garonne se situent à leur plus bas niveau et il existe de nombreux enjeux (biodiversité, qualité de l'eau, etc.). Par conséquent, mieux vaut rechercher une convergence entre les différentes sensibilités autour de la table.

Madame Françoise GOULARD apporte un complément technique concernant l'enjeu de solidarité. Le bassin Tarn-Aveyron se jette dans la Garonne, laquelle se jette dans l'estuaire. Sur ce territoire en particulier, les questions de l'amont et l'aval se posent, y compris sur les usages jusqu'en Gironde et dans l'estuaire. Par ailleurs,

indépendamment de l'ajustement et l'optimisation, il faudra inévitablement proposer à un moment donné une réorientation des pratiques, de l'aménagement et des politiques s'agissant des territoires gris (secteur nécessitant des actions d'adaptation génériques et flexibles) et roses (secteur nécessitant des actions fortes d'adaptation).

Monsieur Patrick FLOUR fait remarquer que l'étude Garonne 2050 élaborée par l'Agence a mis en évidence l'existence d'un déficit conséquent de la Garonne même avec un scénario sans irrigation.

Monsieur Jean-Louis BATTUT, président du syndicat de l'Agout, souligne que le territoire de l'Agout est fortement exposé aux inconvénients des pluies cévenoles. Le diagnostic présenté s'avère particulièrement inquiétant, notamment au regard des travaux que les syndicats devront conduire. Il sera difficile de faire face aux défis à venir en cas de baisse des aides de l'Agence. Les politiques doivent donner des réponses cohérentes pour répondre aux problématiques qui s'annoncent.

Point n° 3 : Impact du changement climatique sur la gestion de l'Institution de la Montagne Noire (IEMN)

En guise d'introduction, **Monsieur Gilbert HEBRARD**, conseiller départemental et président de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire, annonce que l'étude qui va être présentée vise à établir des prévisions au regard de l'échéance de 2050 sur le périmètre de la Montagne noire. Cette dernière représente 200 000 habitants desservis en eau potable soit 12 millions de mètres cubes. Sans vouloir lancer une polémique autour du sujet de l'irrigation, il souligne que l'agriculture et l'agroalimentaire représentent la première économie de la région Occitanie. Le tourisme constitue également un secteur économique important pour la région, auquel la Montagne noire contribue par l'intermédiaire de la réalimentation du Canal du midi. Pour finir, Monsieur Gilbert HEBRARD signale que le Conseil départemental apportera sa contribution au soutien de l'Agence en adressant une demande aux ministères. Le principe « l'eau paye l'eau » doit perdurer.

Monsieur Olivier FULLY, Directeur de l'IEMN, précise en préambule que l'étude prospective engagée au sein de l'institution s'appuie sur un partenariat étroit avec l'Agence de l'eau et découle des travaux réalisés dans le cadre de Garonne 2050.

La Montagne noire constitue un château d'eau régional. Les précipitations abondantes ont permis de développer de grands ouvrages hydrauliques tels que les barrages des Cammazes sur le Sor et de la Galaube sur l'Alzeau. Ces deux barrages, sous maîtrise d'ouvrage IEMN, alimentent en eau potable et eau d'irrigation la plaine du Lauragais et contribuent à l'alimentation en eau du canal du midi. Cette ressource revêt un caractère stratégique. D'une part, elle dessert en eau potable une population importante de 200 000 habitants. D'autre part, elle délivre une eau brute d'une excellente qualité et sécurité sanitaire. De surcroît, les barrages s'intègrent dans un système hydraulique beaucoup plus vaste qui répond à beaucoup d'autres usages.

Sur le plan des ressources, l'Institution bénéficie actuellement d'une situation quantitative plutôt confortable caractérisée par un équilibre favorable entre les besoins et la ressource. L'enjeu consiste à évaluer si la situation est durable. En plus du

changement climatique, l'augmentation de la population influencera inévitablement cet équilibre. Garonne 2050 prévoyait une hausse de la population de 4 à 5 millions d'habitants sur le bassin Adour-Garonne. L'étude des courbes tend à montrer que le changement climatique est déjà à l'œuvre. La mission a été confiée à Artelia de déterminer les volumes à déstocker depuis le barrage des Cammazes pour l'irrigation et le soutien d'étiage à l'horizon 2050.

Madame Anne-Claire BADEL, consultante chez Artelia, explique que le territoire comprend deux types de prélèvements agricoles, à savoir ceux réalisés directement dans le barrage des Cammazes avec une compensation des volumes prélevés par l'Institution et ceux effectués au fil de l'eau dans le Sor à l'aval du barrage. À Cambounet, qui est situé à l'aval du bassin versant, il existe un point de contrôle des débits avec un débit objectif en dessous duquel il ne faut pas passer à ne pas dépasser en période d'étiage. L'IEMN a pour rôle d'assurer le soutien d'étiage et de s'assurer que les débits restent au-dessus du débit objectif.

L'étude d'Artelia visait à quantifier les volumes à déstocker depuis le barrage des Cammazes à l'horizon 2050 pour établir une comparaison avec la situation actuelle. Cette démarche s'est appuyée sur la définition de deux scénarios : une évolution plutôt moyenne ou des valeurs extrêmes. Dans les deux scénarios, la prévision table sur une stagnation ou une baisse des précipitations en fonction des saisons. Quant au paramètre d'évapotranspiration, essentiel pour la consommation des plantes, la hausse globale estimée devrait atteindre autour de 15 % en hiver, au printemps et durant l'été. En automne, la hausse pourrait atteindre 20 % dans le scénario moyen et jusqu'à 40 % dans le scénario extrême. En outre, les débits naturels devraient suivre une tendance à la baisse assez marquée, pouvant atteindre jusqu'à 60 % à l'automne dans le scénario extrême.

Sur la base des estimations de l'étude, l'hypothèse retenue table sur une révision à la baisse à hauteur de 25 % du débit objectif d'étiage d'une part, et des débits réservés sur le bassin versant d'autre part. L'étude retient par ailleurs l'hypothèse pour les deux scénarios d'un maintien des cultures existant actuellement, en considérant toutefois une précocité supérieure de 20 jours environ et la poursuite d'une irrigation résiduelle à l'automne. Enfin, l'étude table sur le maintien des volumes prélevables dans l'agriculture de 5,7 millions de mètres cubes.

Au final, c'est la surface irrigable qui constituera le paramètre d'ajustement rendant compte de l'impact du changement climatique. Dans tous les cas, cette surface a vocation à se réduire à hauteur d'un volume disponible proche de 10 % pour le scénario moyen et pouvant atteindre jusqu'à 30 % pour le scénario pessimiste.

Monsieur Olivier FULLY précise que la mission confiée à Artelia poursuivait comme objectif d'anticiper les besoins à déstocker à l'aval du barrage dans un scénario de statu quo au regard du volume autorisé à prélever à l'aval du barrage. L'Institution entend ainsi pouvoir caractériser les équilibres à long terme. À court terme, il existe un enjeu de structuration de la gouvernance pour assurer la gestion quantitative visible au travers des initiatives engagées par le département du Tarn et les départements voisins. Dans ce cadre, l'Institution a déjà été sollicitée pour contribuer à la résorption des déficits sur les bassins versants relevant de son périmètre.

Monsieur Yves DA-ROS s'enquiert des conséquences prévisibles sur la qualité de l'eau, au regard notamment de la dilution réduite des rejets des stations d'épuration, du réchauffement de l'eau lié à la diminution du débit ou encore de l'eutrophisation. Il convient d'aller jusqu'au bout du raisonnement, car le débat porte sur l'ensemble des usages de l'eau et pas uniquement sur l'agriculture qui reste souvent citée.

Monsieur Olivier FULLY lui confirme que l'IEMN partage cette position et assume d'ailleurs le double rôle qu'elle joue, à savoir le soutien d'étiage et la compensation des prélèvements agricoles. Dans cette première étape de la démarche, il a été décidé de tabler sur une évolution crédible des indicateurs en s'appuyant sur les données de Garonne 2050. En revanche, aucun travail d'analyse de l'impact de la baisse des débits n'a effectivement été conduit. Si les évolutions constatées le justifient, il reste possible de revenir plus tard à un débit d'objectifs plus conforme à la situation. Quoi qu'il en soit, le changement climatique aura inévitablement un impact fort sur les pratiques agricoles. La réduction des surfaces irrigables implique en effet des adaptations conséquentes. Par ailleurs, nous avons retenu le scénario considéré comme crédible par l'Agence de l'eau en matière d'eau potable, à savoir une relative sobriété permettant d'absorber en partie la hausse de la population par des économies d'eau.

Monsieur Jean-Luc DILGER demande ce que signifie « envisager des travaux de sécurisation de la ressource ».

Monsieur Olivier FULLY répond que tous les leviers envisageables seront étudiés, dont la sécurisation de la ressource. Concrètement, cet axe pourrait consister par exemple à capter l'eau disponible des cours d'eau en période hivernale pour assurer le remplissage des ouvrages.

Monsieur Jean-Luc DILGER estime que le problème est pris à l'envers. Au contraire, il faudrait partir du constat que les quantités d'eau seront réduites pour ajuster les usages dès aujourd'hui.

Monsieur Olivier FULLY lui assure que tous les leviers seront mis à contribution. Par ailleurs, l'Institution n'a pris aucune décision à date. Son conseil d'administration sélectionnera les leviers jugés pertinents en fonction des résultats de l'étude.

Monsieur Jean-Louis BATTUT souligne que l'agriculture accomplit des efforts majeurs en matière d'économie d'eau qu'elle devra poursuivre. Il convient toutefois de garder à l'esprit les enjeux de l'emploi et du maintien et des territoires.

Monsieur Pierre VINCENT, agriculteur à Gaillac, salue le travail d'anticipation qui est mené, mais fait remarquer que de nouveaux leviers d'action seront disponibles en 2050 qui restent inconnus à date. Une autre approche pourrait consister à évaluer la demande en 2050 sur les différents plans (alimentaire, environnemental, etc.). Par exemple, les besoins des plantes vont évoluer. La précocité des semis fait par ailleurs partie des pistes étudiées depuis plusieurs années. A contrario, les cultures d'hiver, c'est-à-dire les céréales, ont de plus en plus besoin de trois apports d'eau au printemps.

Monsieur Pierre VINCENT considère également comme essentiel l'enjeu de l'efficience des lâchers, qui requiert de connaître les besoins des plantes et des communes avec une précision de plus en plus grande. Il existe des moyens modernes comme les satellites ou les drones pour rendre ces lâchers plus efficaces.

Monsieur Jacques MOLIERES, président de la chambre d'agriculture de l'Aveyron et vice-président de la chambre régionale d'agriculture, qui participe à ce type d'événement depuis longtemps, regrette de constater que les débats n'ont pas évolué. À l'époque, il avait préconisé une approche globale sur le sujet de l'eau adressant tous les sujets : irrigation, eau potable, besoins d'étiage, etc. Il est regrettable de toujours tirer à boulets rouges sur l'agriculture. Des recherches ont été conduites dans le but d'économiser l'eau, notamment en utilisant de nouvelles plantes. Il faut cesser d'adopter une approche sectorielle.

Monsieur Olivier FULLY fait valoir que l'Institution a l'avantage de détenir des ressources multi-usages et de pouvoir travailler sur des besoins relevant des différents domaines : milieu, irrigation et eau potable. La démarche se penchera en toute neutralité sur ces trois usages. La première phase de l'étude porte sur l'agriculture. Il est prévu par la suite de réaliser une analyse quantitative globale en considérant tous les besoins. Par ailleurs, l'irrigation fait partie des cœurs de métier de l'Institution.

Point n° 4 : Retour sur la gestion de l'étiage 2017 (DDT)

Monsieur Gilles BERNAD (DDT 81), indique en préambule qu'un point mérite d'être souligné qui n'apparaît pas dans le bilan. Pour parvenir à une situation globalement satisfaisante en 2017, un travail conséquent de préparation et d'anticipation a été mené les années précédentes. En particulier, le plan de gestion des étiages du Tarn de 2017 a permis de contractualiser des volumes importants avec des gestionnaires de barrage qui sont mis à disposition sur l'ensemble du bassin Tarn-Aveyron. Des travaux d'anticipation ont également été engagés avec les services de l'Etat et départementaux, les organismes uniques concernés et certaines collectivités locales.

L'hiver 2016 s'est avéré relativement doux, avec une succession de périodes plus ou moins humides ou sèches. Par conséquent, la situation était presque normale en début d'étiage en 2017 sur le plan pluviométrique. Les principaux barrages du bassin Tarn-Aveyron étaient ainsi presque tous pleins. Par ailleurs, les semis agricoles ont été beaucoup plus précoces qu'habituellement. En outre, le mois de juin s'est avéré particulièrement chaud, avec une augmentation moyenne de 3 degrés. La température a été élevée aussi en juillet et août. Seul septembre s'est avéré beaucoup plus frais que les années précédentes. Après l'été 2003, l'été 2017 est le plus chaud enregistré depuis 1976 par Météo France.

Au final, l'étiage très précoce qui a commencé dès juin se prolonge actuellement. En termes de restrictions sur le plan national, il apparaît que le nombre de départements concernés et d'arrêtés est significativement plus élevé qu'en 2016. S'agissant des volumes déstockés sur le bassin du Tarn, 2017 représente une année de déstockage importante comparable à 2011 qui s'était avérée relativement sèche en période d'étiage. À date, près de 23 millions de mètres cubes ont été utilisés et déstockés sur le bassin du Tarn. Il reste ainsi 13 millions de mètres cubes disponibles. Concernant le bassin de l'Aveyron, l'analyse est la même par rapport à la situation de 2011, mais les volumes globaux déstockés s'avèrent beaucoup plus faibles que les années précédentes puisqu'ils atteignent à peine 8 millions de mètres cubes. La situation s'explique par la préparation soignée assurée entre les différents départements de

l'amont à l'aval. Le besoin a donc été plus facilement satisfait que les années précédentes sans utiliser une grande partie des stocks disponibles. Enfin, les volumes utilisés en 2017 restent relativement faibles par rapport aux années précédentes au regard du volume total disponible. Il reste donc un important stock disponible sur le bassin de l'Aveyron.

La synthèse pour les deux bassins montre qu'un peu plus de 30 millions de mètres cubes ont été délestés pour le soutien de l'étiage sur l'ensemble du territoire. En outre, 10 millions de mètres cubes supplémentaires ont été injectés en 2017 par turbinage énergétique, essentiellement sur le bassin du Tarn. Ainsi, un peu plus de 40 millions de mètres cubes ont été délestés en 2017. En comparaison, le bassin Garonne a mobilisé jusqu'à fin septembre un volume un peu supérieur à 30 millions de mètres cubes sur 52 millions disponibles. Ce constat révèle que le bassin latéral Tarn-Aveyron contribue largement à l'apport sur le bassin Garonne.

En raison de la précocité de l'étiage, des mesures ont été prises sur le bassin du Tarn pour s'efforcer de conserver une fluctuation comprise entre le débit d'alerte et le débit objectif d'étiage en accord avec les services régionaux de la DREAL. Cet objectif a été atteint sans difficulté grâce à une gestion au jour le jour. Il convient donc de rester pragmatique en fixant des objectifs réalistes afin de pouvoir utiliser de la façon la plus économe possible les stocks disponibles, tout en répondant aux enjeux environnementaux. Concernant le bassin de l'Aveyron, il s'est avéré beaucoup plus facile de répondre aux objectifs puisque moins de la moitié des stocks disponibles a été utilisée.

Pour conclure, il faut retenir que l'étiage s'est avéré précoce en 2017, avec une courbe moyenne des débits enregistrés sur la Garonne déjà largement inférieure aux niveaux de référence en avril. En 2016, l'étiage avait été très tardif et 2 millions de mètres cubes avaient été nécessaires entre mi-septembre et mi-novembre à la fois sur le barrage de Saint Peyres et de Saint-Géraud. Actuellement, les barrages de Saint Géraud et **Lamancalier- La Bancalié** continuent d'assurer un soutien d'étiage pour les cours d'eau latéraux.

Monsieur Fabien MENU remarque que l'étiage 2017 illustre parfaitement l'effet de l'évapotranspiration. Alors que la situation était relativement confortable au départ malgré une inquiétude liée aux faibles réserves de la Garonne, elle s'est avérée très préoccupante dès la fin du mois de juin. Un épisode caniculaire sévère bien que court s'est en effet produit au mois de juin. Ce type d'événement assèche les sols très rapidement.

Monsieur Patrick FLOUR observe que les différents débats révèlent parfois le sentiment chez certains que le bassin du Tarn-Aveyron bénéficierait de soutiens d'étiage plus confortables que ceux de la Garonne et pourrait donc apporter une contribution accrue. Il souhaiterait connaître la position de la DDT sur ce sujet.

Monsieur Gilles BERNAD répond que l'ensemble des partenaires s'attache à adopter une gestion à la fois prédictive et précautionneuse. Sur le barrage de Saint Peyres, 2 millions de mètres cubes auraient été nécessaires en 2016. À date, il en reste 5 millions. En réalité, il reste toujours difficile d'établir des scénarios à la fin du mois de juin. Les besoins à satisfaire sur le bassin Tarn-Aveyron ne sont pas exclusivement de nature agricole. Ces besoins concernent aussi l'eau potable, l'industrie ou le milieu. Les

20 millions de mètres cubes du barrage de Saint Peyres ont été contractualisés en 2010 et sont en grande partie financés par l'Agence de l'eau, mais aussi par les départements de l'amont et l'aval. En outre, le disponible restant sur le bassin de la Garonne s'avère beaucoup plus important en proportion par rapport au bassin du Tarn. Quant à la problématique de Montbel, elle est liée à la raréfaction de la ressource qui réduit l'alimentation. Pour conclure, la meilleure réponse à apporter serait de mener une réflexion sur le bassin de la Garonne qui permette d'anticiper les besoins. Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que le bilan réalisé chaque année permet d'anticiper l'année suivante. Cet exercice s'attache à garantir que les ouvrages conservent la capacité d'être remplis à nouveau en vue de leur utilisation l'année suivante.

Monsieur François VERGNES, membre du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Gaillacois (SIAEP), estime nécessaire de prendre aussi en compte le paramètre qualitatif qui s'avère déterminant pour l'eau potable. Depuis quelques années, la température flirte avec 25° de plus en plus tôt.

Point no 5 : Réforme des collectivités territoriales (SOCLE) (DREAL de bassin)

Madame Stéphanie FLIPO, Chargée de mission à la DREAL Occitanie, signale que le premier volet de la SOCLE a conduit à créer dans le domaine de l'eau :

- la compétence GEMAPI ;
- les EPAGE ;
- la mission d'appui technique de bassin ;
- la taxe GEMAPI.

La loi NOTRe poursuit les orientations suivantes :

- spécialisation de chaque catégorie de collectivité ;
- suppression de la clause de compétence générale des conseils départementaux et régionaux ;
- achèvement de la réforme de l'intercommunalité et mise en place des SDCI révisés début 2017 ;
- renforcement des compétences exclusives des EPCI-FP.

Par ailleurs, les autres compétences dans le domaine de l'eau restent partagées ou facultatives.

Avec la loi MAPTAM, le législateur a cherché à affecter la compétence liée à GEMAPI au bloc communal pour clarifier le lien entre les politiques d'aménagement et d'urbanisme d'une part, et la prévention des milieux et la gestion, la protection et la

prévention en matière d'inondations d'autre part. Cette compétence obligatoire et exclusive recouvre quatre missions :

- aménagement de bassin versant ;
- entretien de cours d'eau, canal, plan d'eau et lac ;
- défense contre les inondations et contre la mer ;
- protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides.

S'agissant du petit cycle de l'eau, les communautés de communes et d'agglomérations se verront attribuer une compétence obligatoire au plus tard le 1^{er} janvier 2020. En outre, l'assainissement constituera une compétence indivisible englobant les aspects collectif, non collectif et les eaux pluviales. L'EPCI conservera toutefois la possibilité de transférer tout ou partie de la compétence à des syndicats. Dans le cadre de la loi NOTRe, seuls les syndicats en lien avec trois ECPI seront assurés de leur pérennité.

La SOCLE^{ee} vise à établir des stratégies à l'échelle des bassins hydrographiques français afin de mieux identifier la répartition des compétences et d'accompagner les collectivités s'appuyant sur celles-ci. Les différentes lois, en particulier MAPTAM et NOTRe, vont modifier significativement le paysage de l'organisation des compétences locales. Lors du prochain cycle de la directive-cadre sur l'eau, la SOCLE^{ee} deviendra en outre un document d'accompagnement du SDAGE.

À ce jour, les contributions au projet de SOCLE avoisinent 80 sur le bassin Adour-Garonne dans le cadre de la consultation prévue dans les textes auprès des collectivités et de leurs groupements. Ces retours permettront notamment d'enrichir les recommandations déjà formulées. Le comité de bassin émettra un avis en décembre 2017 avant l'adoption de la SOCLE.

En matière d'eau potable, les recommandations sont les suivantes :

- renforcer l'accompagnement des collectivités ;
- favoriser les regroupements sur les zones aux compétences historiquement éclatées ;
- étudier sur certains territoires la possibilité de regrouper des syndicats ;
- favoriser le regroupement des missions de production, transfert et distribution ;
- maintenir l'unicité du patrimoine (veiller à une cohérence technique des installations existantes) ;
- favoriser les regroupements permettant de sécuriser la ressource d'un point de vue de la qualité (prévention des pollutions diffuses et sécurité sanitaire).

Concernant l'assainissement, la SOCLE recommande de :

- favoriser un exercice intégré de la compétence (collecte, transport, dépollution) ;

- pérenniser les ouvrages de traitement efficaces ;
- rationaliser les ouvrages de traitement pour atteindre les objectifs de bon état des eaux.

Il reste par ailleurs nécessaire de toujours tenir compte des capacités du milieu récepteur, des enjeux « milieux » et d'adopter une approche économique préalable.

Au sujet de la GEMAPI, les recommandations suivantes sont formulées :

- gestion à l'échelle d'un bassin versant ou d'une unité hydrographique cohérente et de taille suffisante ;
- synergie entre GEMA et PI, et bonne articulation avec les missions facultatives en fonction des enjeux locaux ;
- recherche de la meilleure articulation possible entre échelle administrative (EPCI-FP) et hydrographique (syndicats) ;
- solidarité financière entre les membres des syndicats.

Par ailleurs, il existe une volonté d'adopter une approche intégrée entre petit et grand cycles de l'eau autant que possible.

Pour finir, des recommandations ont été établies en vue de la future SOCLE :

- renforcer la concertation avec les collectivités pendant l'élaboration de la SOCLE ;
- améliorer la mise à jour des bases des données et leur structuration ;
- mettre en place une cartographie interactive.

Globalement, ces recommandations poursuivent donc une logique de démarche progressive et ascendante.

Point n° 6 : Premières orientations du 11^e programme de l'Agence de l'eau

Monsieur Patrick FLOUR, Directeur de la délégation du bassin Garonne Amont, rappelle que le programme pluriannuel d'intervention se déroule sur six ans et comprend des :

- recettes issues de 15 redevances existantes et de remboursements d'avances ;
- dépenses réparties par grands domaines, composées essentiellement de subventions, mais aussi d'avances et de primes de résultat.

Les objectifs du 11^e Programme s'inscrivent dans la continuité du précédent. Dans le nouveau contexte du cadrage national qui réduit les marges de manœuvre de l'Agence, il sera toutefois nécessaire d'accroître la sélectivité et l'efficacité pour que les mesures restent incitatives. Le comité de bassin et le conseil d'administration ont défini quelques grands principes pour guider la démarche :

- maîtriser les dépenses et recettes ;
- poursuivre les ambitions du SDAGE ;
- prendre en compte les nouveaux enjeux : plan d'adaptation au changement climatique, plan d'action pour les milieux marins, nouvelles problématiques seulement sous forme d'appel à projets (si possible) et soutien à l'innovation ;
- adapter la solidarité territoriale (l'idée sera proposée au conseil d'administration d'établir une distinction pour les zones de montagne) ;
- conserver des taux incitatifs sur les priorités au moins au début du 11^e Programme ;
- renforcer la sélectivité en appliquant une conditionnalité plus forte des aides (hausse du prix minimal de l'eau et synergie avec la réglementation) ;
- accentuer la simplification et l'efficacité en allégeant le dispositif et supprimant les aides peu efficaces d'une part, en renforçant l'évaluation des résultats d'autre part ;
- conserver une offre financière variée (subventions et avances remboursables).

Monsieur André CABOT précise que les orientations présentées avaient été préparées avant la note de cadrage [du ministère qui sera transmise la semaine suivante](#). Par conséquent, aucun engagement n'est encore définitif.

Madame Marie-Claude BERLY, élue du Grand Montauban, suggère de solliciter une réduction des redevances. Les élus relaieront le plus largement possible leur indignation face à l'imposition d'un nouvel impôt à tous les Français, car il leur sera difficile de justifier ces impôts détournés auprès des concitoyens et administrés.

Monsieur André CABOT partage entièrement cette position.

Monsieur Pierre BOUGES, membre du comité de bassin Adour-Garonne en tant que représentant des consommateurs individuels, fait savoir qu'il approuve la proposition de réduire les redevances.

Monsieur Patrick FLOUR signale que les services de l'Agence ont prévu de proposer aux administrateurs une baisse des redevances des collectivités. Cette proposition ne concerne pas le prélèvement, mais les autres redevances (pollution, etc.). Bercy laisse entière liberté à l'Agence pour définir les redevances, mais fixe un plafond pour les engagements, tout en récupérant le reliquat de recettes. Dans ce contexte, le conseil d'administration émettra une proposition de réduction raisonnable en vertu du principe « l'eau paye l'eau ».

Agence de l'Eau Adour-Garonne

Comité de bassin - Forum de l'eau Tarn-Aveyron – Synthèse des débats

Monsieur André CABOT souligne que le taux de redevance de l'Agence de l'eau Adour-Garonne fait partie des plus bas sur l'ensemble du territoire.

Le Forum s'achève à 17 heures.